

BEA TT

Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre
Directeur du BEA-TT
Grande Arche – Paroi Sud
92055 LA DEFENSE CEDEX

Lettre recommandée avec A/R n° 202 310 9550 7

Levallois, le 5 février 2024

Objet : en réponse à votre courrier du 27 décembre 2023

A l'attention de Monsieur PONCET

Monsieur le Directeur,

Nous prenons acte de votre demande en réponse à votre courrier du 27 décembre 2023 relatif à la diffusion du rapport final relatant l'enquête technique ouverte le 2 septembre 2021 en application des articles L.1621-1 et L.1622-2 du code des transports et faisant suite à une collision - entre un poids lourd et un minibus - survenue le 6 août 2021 sur l'autoroute A75.

Vous nous demandez de préciser quelles sont nos propositions dans la continuité de votre recommandation R3 – *Organismes de formation de conducteurs de poids lourds* :

Mettre en place une sensibilisation des conducteurs de véhicules lourds sur la nécessité de faire usage des feux de détresse, sur autoroute notamment, lorsque la vitesse est fortement réduite du fait d'une configuration en rampe.

Nos parcours de formation à la conduite de poids lourd et véhicules de transports de personnes intègrent des recommandations en lien avec la sécurité routière, la signalisation et les dangers liés à une conduite en rampe. Au cours des formations (Titres professionnels, Permis et FIMO) et obligatoires (FCO), il est indiqué aux apprenants de faire usage des feux de détresse en cas de vitesse réduite. Nos programmes de formations allient conduite en véhicule et sur simulateur ; ce qui permet à nos apprenants d'appréhender au mieux ce genre de situation et de les sensibiliser à l'utilisation des feux de détresse.

Nous avons tenu compte de votre recommandation, laquelle a fait l'objet de 3 actions immédiates :

1. Une communication, en février 2024, en provenance de notre Directrice de la Pédagogie, Pauline SUIRE, à l'ensemble de nos Directeurs de sites avec la diffusion d'un support pédagogique réajusté afin de renforcer nos axes de sensibilisation en matière de sécurité routière.
2. Une information auprès de l'ensemble de nos managers pédagogiques via des ateliers distanciels.
3. Une mise à jour des supports pédagogiques avec une diffusion auprès de l'ensemble des formateurs du Groupe Promotrans via notre plateforme pédagogique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Poncet, l'expression de nos salutations distinguées.

Peter GUILLON
Directeur Général

